



**Municipalité de Gryon**

Gryon, le 16 mars 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

De et à

1882 GRYON

*Préavis no 01/2026*

***Projet de Maison de Santé  
Achats et rénovation de deux surfaces  
commerciales  
de la PPE l'Escale à la Barboleuse***

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

**1 - PREAMBULE**

En 2019 et sur mandat des communes d'Ollon et de Gryon, la Haute école de travail social et de la santé avait réalisé un large sondage auprès de la population et rendu un rapport détaillé dont les conclusions confirmaient la faible offre médicale sur le plateau Villars-Gryon, avec seulement deux médecins pour un bassin de population important, ce ratio étant l'un des plus bas des diverses régions du canton de Vaud.

Rappelons que sept localités sont concernées, des Posses à Huémoz, avec une population résidente de près de 6'000 personnes, pouvant augmenter à 30'000 en haute saison touristique. La promotion du tourisme quatre saisons favorise également l'étalement de cette population touristique sur toute l'année. Ce rapport rappelait aussi le ratio recommandé en Suisse selon la FMH de 1,2 EPT de médecin généraliste pour 1'000 habitants.

Entretemps, la crise du Covid, durant les années 2020 et 2021 est venue renforcer ce constat de saturation importante des deux cabinets existants.

Depuis, un Comité de pilotage (Copil) a été mis en place avec des délégués de la Direction générale de la santé (DGS) du Canton, de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC), du Réseau Santé Haut-Léman (RSHL), des municipaux en charge de la santé publique des communes de Gryon et d'Ollon et des deux médecins installés sur Villars. De nombreuses pistes ont été examinées,

notamment la recherche de médecins par la publication d'annonces dans différents journaux médicaux, ainsi que l'ouverture d'une antenne polyclinique de l'hôpital sur le plateau. Si ces recherches ont permis de renforcer temporairement l'un des cabinets médicaux durant la saison d'hiver, le Copil est finalement parvenu à la conclusion que la mise en place de cabinets groupés ou de maisons de santé constituait la solution à privilégier, avec une implication souhaitée des communes. Il a ainsi constaté que, pour des médecins souhaitant s'installer en cabinet, le coût de l'investissement immobilier représente un frein majeur.

Identifier les possibilités de locaux et s'assurer d'une disponibilité s'est avérée une tâche très difficile, le marché immobilier étant tendu et les objets intéressants rares sur le Plateau. Dès lors, la Municipalité s'est empressée de contacter le propriétaire des locaux de l'ancien restaurant l'Escale, sur la place de Barboleuse, dès qu'ils ont été libérés, ceci d'autant plus qu'elle a été approchée par un groupe de quatre jeunes médecins intéressés et très motivés à s'installer en région de montagne.

Depuis lors, les négociations ont été menées avec le propriétaire, avec signature d'une promesse d'achat conditionnée et l'objet de ce préavis est de pouvoir acquérir le lot PPE en question et d'y effectuer les travaux structurels qui permettront l'installation d'une maison de santé. Pour que cet espace puisse accueillir quatre cabinets médicaux, il convient aussi d'y adjoindre la plus petite surface commerciale située à l'Est du bâtiment, du côté du Bazar de Barbol et les copropriétaires sont aussi entrés en matière pour une vente de la surface à la commune.

En parallèle, une assemblée générale de la PPE l'Escale a eu lieu le 12 mars dernier et le projet a été présenté aux copropriétaires présents qui ont voté favorablement leur accord à ce projet, tout comme aux travaux prévus.

Nous pouvons dès lors aujourd'hui vous proposer l'achat des deux lots PPE du bâtiment de l'Escale, idéalement situés sur la place de Barboleuse, qui permettraient l'aménagement de cette maison de santé. Le principe retenu est que la commune prenne en charge les travaux structurels d'aménagement et que les médecins associés assurent les équipements internes. Les locaux seraient loués avec un bail de 10 ans minimum.

Les difficultés des médecins généralistes en régions péri-urbaines à remettre leur cabinet lors de départs à la retraite d'une part et la réticence des jeunes médecins à investir de manière durable, et surtout de manière individuelle d'autre part, nous convainquent dans cette optique que les collectivités doivent apporter leur soutien et offrir des conditions-cadre favorables à l'installation de cabinets groupés pour assurer une offre médicale suffisante à leur population.



## **2 – FINANCEMENT COMMUNAL**

Deux investissements distincts sont à prévoir, un pour l'achat des surfaces et l'autre pour les travaux structurels.

Les deux lots PPE, soit l'ancien restaurant l'Escale et la petite surface commerciale située à l'Est pourront être acquis aux prix négociés suivants :

- Lots PPE no RF 2569 (ancien restaurant) d'une surface de 264,7 m2 et d'une terrasse de 66 m2, propriété actuelle de M. Philippe Graf, achat au prix de fr. CHF 1'150'000.-
  - Lot PPE no RF 2570 (surface commerciale) d'une surface de 33,9 m2 et terrasse de 45,7 m2, propriété actuelle de la famille Denzler et de M. Albertini CHF 160'000.-
- TOTAL achats** CHF **1'310'000.-**

Aménagement et transformation des locaux selon devis d'une entreprise spécialisée, avec les postes honoraires architecte, sanitaires, électricité, ventilation, sols, menuiseries, lustreries, vitrages, etc.. arrondi à CHF 800'000.-

Frais de démolition intérieure CHF 20'000.-  
Coût du désamiantage CHF 25'000.-  
Honoraires notaire et frais administratifs divers CHF 25'000.-

Total des investissements à voter CHF **2'180'000.-**

Cet investissement sera amorti en 30 ans par le compte 9633.3441.108 et sera porté directement au bilan dans un compte d'installations en construction selon les normes MCH2 pour les investissements du patrimoine financier.

La charge annuelle de cet investissement pour les finances communales sera constituée de l'intérêt de la dette, des charges PPE et de l'amortissement. Cette acquisition étant portée au patrimoine financier, l'amortissement ne sera obligatoire que jusqu'à concurrence de l'estimation fiscale. Cette estimation fiscale nouvelle ne sera toutefois connue et refixée qu'à l'échéance des travaux afin de tenir compte d'une partie des plus-values apportées aux deux lots.

Le loyer qui sera demandé à la société anonyme qu'ont constitué les quatre médecins pourra être fixé dans la fourchette des tarifs appliqués dans d'autres maisons de santé et permettra de couvrir intégralement la charge de la dette communale. Les conditions du bail sont de compétence municipale et nous prévoyons de le signer pour une durée de 10 ans, renouvelable ensuite de 5 ans en 5 ans, afin de permettre aussi aux médecins de pouvoir amortir leur apport.

## **3- PRESENTATION DU PROJET ET DES MEDECINS**

Une maison de santé est une structure regroupant médecins, infirmiers, psychologues, physiothérapeutes, ostéopathes, CMS, et autres intervenants en santé publique. Les avantages de cette approche multidisciplinaire sont :

Pour les patients, de :

- ✓ répondre aux besoins de prise en charge qui sont en hausse (vieillesse de la population, maladies chroniques, etc);
- ✓ disposer d'une offre de soins complète
- ✓ bénéficier d'un suivi en continu et d'une prise en charge globale et adaptée à leurs besoins

Pour les professionnels de la santé, de :

- ✓ motiver et attirer de nouveaux professionnels grâce à un cadre collectif (ceux qui ne souhaitent pas s'installer seuls)
- ✓ proposer un environnement de qualité (travail à temps partiel, partage des ressources)
- ✓ mutualiser les coûts et les ressources humaines/matérielles

La Municipalité ou ses délégués ont rencontré plusieurs fois les quatre médecins intéressés qui sont la Dre Anaïs Radice, médecin diplômée de la Confédération, la Dre Justine Schwing, le Dr Nicolas Calzoni et le Dr Julien Pidoux, tous trois spécialistes en médecine interne générale FMH.

Les échanges et discussions tenus avec eux nous ont démontré leur grande motivation et leur réelle intention à s'installer de manière durable en montagne. Trois d'entre eux ont déjà travaillé pour le cabinet de groupe des Diablerets et connaissent dès lors le type de clientèle et d'engagement à fournir. Leurs confrères des Diablerets nous les recommandent d'ailleurs chaudement.

Parmi les points forts, notons qu'ils habitent déjà dans la région, certains depuis leur enfance, qu'ils se connaissent et s'entendent bien. L'opportunité de pouvoir accueillir quatre médecins en même temps est exceptionnelle et il y a peu de chance qu'elle se reproduise à l'avenir. Leur projet bénéficie aussi du soutien du Réseau Santé Haut Léman, de l'Hôpital Riviera-Chalais (HCR) et des autorités politiques et sanitaires qui sont convaincues que l'avenir de notre système de santé passe par le développement de la médecine de proximité, à l'heure où l'offre quantitative hospitalière tend à régresser.

Ces médecins ont déjà un business-plan établi et les soutiens financiers nécessaires. Ils projettent d'offrir de larges horaires d'ouverture du cabinet, sept jours sur sept en haute saison et avec fermeture les dimanches en basse saison. Ils entendent assurer aussi des visites et soins à domicile, un soutien post-hospitalier, la traumatologie et prendre le temps de former des étudiants en médecine. Le cabinet sera équipé pour la radiologie et l'échographie et des spécialistes pourront intervenir à la demande ou de manière plus régulière.

Les locaux seront distribués en quatre bureaux de consultation, une réception, une salle d'attente, un laboratoire, des salles d'exams, de radiologie et de plâtre, de locaux de stockage et de WC-douche.

L'investissement à charge des médecins a été calculé à env. fr. 185'000.- tant pour le mobilier médical que le mobilier général, fixe ou mobile ainsi qu'un fonds de roulement initial.

Vous trouverez en annexe une lettre de motivation des médecins. Nous joignons également un avant-projet de plan pour les locaux, démontrant la faisabilité mais évidemment susceptible d'être encore adapté au moment de la mise à l'enquête.

#### **4 – CONCLUSIONS**

La population de Gryon a augmenté de plus de 20% ces dernières années et celle du plateau Villars-Gryon certainement aussi de manière significative. La carence en prestations médicales a été démontrée et reconnue par les instances cantonales et les autorités locales, à la recherche de solutions depuis plusieurs années maintenant.

L'opportunité de voir s'installer quatre médecins sur le plateau est précieuse, tout comme celle de pouvoir disposer de locaux bien centralisés, proches d'une gare et d'un grand parking.

Certes, la commune doit passer par un investissement important qui impacte sa capacité d'endettement mais il s'agit d'un financement qui doit s'auto-suffire, les charges étant couvertes par les locations qui seront encaissées.

Il est question aussi de l'ouverture d'un cabinet médical nouveau à Villars mais sans garantie ou échéance connue à ce jour. Cas échéant, un tel cabinet viendrait compléter l'offre et non la concurrencer puisque le besoin pour le bassin de population est estimé entre 6 à 7 EPT médecins.

Nous estimons dès lors que la pesée des intérêts entre un investissement communal et la qualité de services nouvelle qui sera offerte à notre population penche incontestablement du côté du bien-être de nos habitants et hôtes.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose de prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal,**

- vu le préavis no 01/2026,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **Décide**

1. *d'autoriser la Municipalité à acquérir les parcelles lots no RF 2569 et 2570 de la PPE l'Escale et à les rénover*
2. *d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'180'000.- pour ces acquisitions et ces travaux*

3. *de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt dans les limites autorisées par le plafond d'endettement*
4. *de porter cette dépense au compte de bilan 1087.108 « Maison de santé en rénovation » lors de la rénovation puis 1084.108 « Maison de santé » une fois les locaux utilisés*

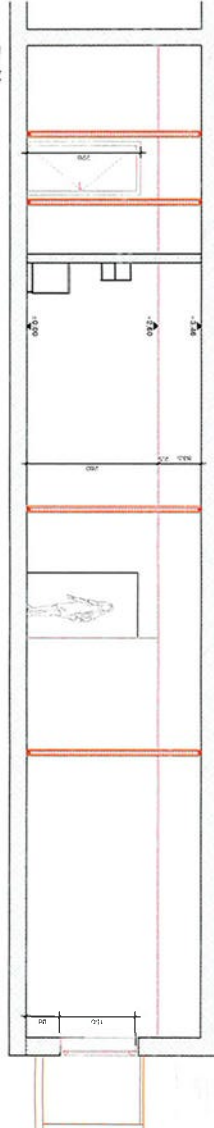
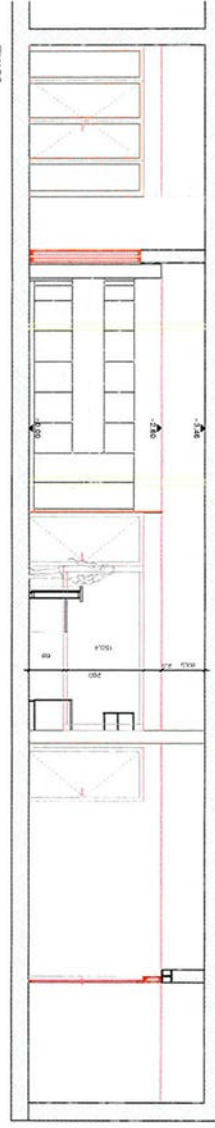
Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

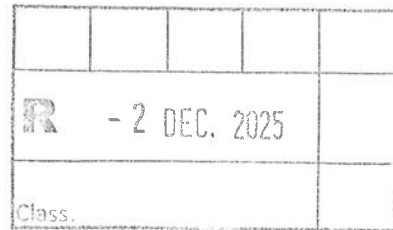
Le Syndic  La secrétaire  
   
P.-A. Burnier E. Moreillon

Délégués municipaux : MM. Pierre-Etienne Cherix et Pierre-André Burnier

Annexes : lettres de motivation et avant-projet



**Dre Anaïs Radice**  
**Dre Justine Schwing**  
**Dr Nicolas Calzoni**  
**Dr Julien Pidoux**



Aux membres de la Municipalité de Gryon

Gryon, Lausanne et Vevey, le 10 novembre 2025

### **Lettre d'intention**

Nous, les soussigné·e·s médecins, confirmons notre vif intérêt et notre engagement pour l'installation d'un cabinet médical de groupe sur le territoire de la commune de Gryon.

L'offre en médecins de premier recours est une préoccupation sanitaire globale dans les régions de montagne. Le Plateau Villars-Gryon n'y fait pas exception. Depuis plusieurs mois, nous menons des démarches concrètes afin de fonder une structure capable de répondre aux besoins croissants en santé de la population locale et environnante.

L'accueil qui nous a été réservé et les échanges que nous avons eus avec les représentants de la Commune nous confortent dans l'idée que Gryon constitue le lieu idéal pour développer une activité médicale de qualité, de proximité, durable et adaptée aux exigences d'un village de montagne.

Nous nous engageons à poursuivre la collaboration débutée avec les membres de l'Exécutif de la Commune de Gryon dans les démarches qui visent l'installation de notre cabinet médical de groupe. La teneur exacte de cette collaboration est en cours de négociation et nous sommes certain·e·s qu'elle sera fructueuse.

**Dre Anaïs Radice**



Spécialiste en médecine interne générale  
FMH

**Dr Nicolas Calzoni**



Spécialiste en médecine interne générale  
FMH

**Dre Justine Schwing**



Spécialiste en médecine interne générale  
FMH

**Dr Julien Pidoux**



Spécialiste en médecine interne générale  
FMH



**Commune de Gryon**  
Pierre-André Burnier, Syndic  
Pierre-Etienne Cherix, Municipal  
Rue du Village 1  
1882 Gryon

Rennaz, le 9 mars 2026

## **Soutien au préavis relatif au Projet de Maison de Santé et à l'acquisition de surfaces commerciales**

Monsieur le Syndic, Monsieur le Municipal,

Par la présente, nous souhaitons exprimer notre soutien au préavis relatif au projet de Maison de Santé porté par quatre jeunes médecins, reposant sur l'acquisition et la transformation de deux surfaces commerciales de la PPE l'Escale à la Barboleuse, qui seront louées à des conditions permettant l'installation de ces quatre médecins.

Le Plateau Villars-Gryon (PVG) est confronté à un enjeu structurel majeur : le départ à moyen terme des deux médecins en exercice, combiné à une augmentation durable de la demande médicale en région de montagne. Plusieurs pistes ont été explorées ces dernières années, sans qu'aucune n'ait permis d'assurer une solution pérenne. Le Copil porté par le Réseau Santé Haut-Léman (RSHL) préconise la mise en place d'une structure mutualisée, adaptée aux pratiques modernes de jeunes médecins et nécessaire pour garantir la continuité des soins sur le Plateau.

La concrétisation du projet repose sur le soutien de la Commune, qui porte l'investissement immobilier, finance la transformation des locaux et les met en location à un loyer adapté au lancement d'activité. Cet engagement communal constitue un instrument de politique publique garantissant l'accès aux soins de proximité, la sécurité sanitaire du territoire, tout en renforçant l'attractivité résidentielle et touristique du Plateau.

Au niveau cantonal, le financement direct des infrastructures n'étant pas possible, le soutien communal reste déterminant pour assurer la pérennité de la structure et l'installation de jeunes médecins. Des expériences dans d'autres communes, telles que Vouvry, confirment l'efficacité de ce modèle.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que ce projet de Maison de Santé constitue une réponse réaliste, structurante et tournée vers les besoins du PVG. Nous soutenons pleinement la Municipalité dans cette démarche et recommandons son adoption par le Conseil communal, afin d'assurer rapidement la continuité et la qualité de l'offre médicale sur le territoire.



L'ouverture prochaine d'un cabinet médical à Villars ne remet aucunement en question l'implémentation de cette structure sur Gryon, étant donné les besoins dans le domaine (cf. notre courrier du 24.12.2025).

En vous remerciant encore pour l'attention portée à la présente, nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Monsieur le Municipal, nos meilleures salutations.

**Réseau Santé Haut-Léman**

Vincent Matthys  
Directeur

Virginie Muller-Juge  
Responsable de projets

Copies : Dre Justine Schwing (une des quatre jeunes médecins), Comité de direction du RSHL,  
Office du médecin cantonal